

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 29 juin 2015

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
Mme et MM. les adjoints Véronique ERNEWEIN, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères, Denise RIEHM, Carine ROLAND, Marianne LAVERT, Céline EBER, Sophie BOETTCHE-WEISS, Viviane CARL.
MM. les conseillers Albert DUB, Christian DIEBOLD, Marc KLEIN, Michel ETTLINGER, Norbert PONTA, Bernard RIEHL.

Absents excusés : Mme Caroline REUTER qui donne procuration à Mme Carine ROLAND
Mme Sophie SIEGEL qui donne procuration à Mme Céline EBER
M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN

Absents non excusés : ./.

Entrée de M. Albert DUB à 20h26

1) Fixation des tarifs communaux

La dernière révision des tarifs communaux en vigueur date du 25 mai 2009 avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Il y aurait lieu de revoir certains de ces tarifs, notamment celui concernant les concessions de cimetière. L'application des nouveaux tarifs pourrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2015.

Il est précisé que le tarif de 200 € pour la concession de cimetière correspond à la location d'une tombe simple de 2m². Ce tarif est à multiplier par deux ou par 3 selon que le choix se porte sur une concession double ou triple.

La discussion s'oriente ensuite sur les autres tarifs à fixer. En ce qui concerne la main d'œuvre refacturée pour des travaux en régie, elle ne s'applique qu'en cas d'intervention, suite à des sinistres dans le cadre de règlement de dossiers d'assurance. Pour les régies photocopies et droit de place, il n'y a pas lieu de faire évoluer ces tarifs compte tenu de la faible demande dans ces domaines.

Enfin, la taxe des riverains resterait également inchangée, puisqu'elle ne s'applique que très rarement encore dans un secteur maintenant entièrement urbanisé.

Après délibération, la grille des tarifs avec effet du 1^{er} juillet 2015 est fixée comme suit :

Désignation	Tarifs en €
Concession de cimetière trentenaire	200,00 €
Concession cinéraire trentenaire	1 000,00 €
Main d'œuvre	25,00 €/h
Régies:	
Droit de place	1,50 € le ml
Photocopie	0,20 € la page
Télécopie	1,00 € la page
Photocopie couleur	0,50 € la page
Photocopie (écusson)	1,50 la pièce €
Taxes et participations:	
Taxe des riverains	300,00 € le ml

Adopté par 18 voix pour et 1 contre (Mme RIEHM)

2) Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

En septembre 2013, la commune avait créé son premier contrat CAE pour l'aide à l'insertion dans le monde du travail de jeunes de 16 à 25 ans révolus. Pauline SCHNEIDER a ainsi exercé les fonctions d'aide-maternelle à raison de 20 heures par semaine depuis la rentrée 2013. Son contrat arrive à échéance le 23 septembre 2015 et ne sera pas renouvelé à sa demande.

La municipalité a reçu entre autres, la candidature d'une jeune personne de Hochfelden qui pourrait réunir les conditions pour bénéficier d'un contrat identique. Le dossier est suivi par Pôle Emploi de Saverne qui proposera au maire le contrat d'un an à signer, après accord du Conseil Municipal.

Compte tenu des effectifs scolaires en constante augmentation, permettant même d'entrevoir la possibilité de réouverture d'une cinquième classe en élémentaire et l'arrivée prochaine d'effectifs en provenance du nouveau lotissement, la commune a tout intérêt à essayer de garder une troisième aide-maternelle pour ses trois classes. La solution du contrat aidé est une alternative permettant de satisfaire ce besoin à moindre coût tant qu'il sera soutenu par les aides de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

3) Cession du lot N°1 de la chasse communale – Avenant à la convention de gré à gré

Par courrier du 05 mai 2015, Le Président de l'Association de chasse « Les Chapeaux Verts » nous informait de la dissolution de l'association et par la même la cession du lot de chasse N°1 (Nord de l'autoroute) à M. SCHNITZLER Armand de Schwindrathzheim en tant que personne physique.

La commune a réuni la commission communale de la chasse le 19 juin 2015 qui n'a pas relevé d'objections particulières au projet de cession et qui a validé la candidature de M. SCHNITZLER Armand.

Le Conseil est amené à confirmer cette cession en autorisant le Maire à signer l'avenant à la convention de gré à gré en cours pour la période 2015-2024.

S'agissant d'une cession par avenant au contrat en cours, celui-ci ne remet pas en cause les caractéristiques du bail original, notamment la surface du lot et le prix.

Après délibération, le Conseil approuve la cession et la candidature du repreneur et autorise le Maire à signer l'avenant au bail correspondant.

Adopté à l'unanimité

4) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur les ventes :
 - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant au Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de M. GOK et Mme STOLLE de HOCHFELDEN (Bas-Rhin);
 - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant au Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de M. et Mme HINDI de WEYERSHEIM (Bas-Rhin);
 - d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant au Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de M. et Mme BROWN de SCHWINDRATZHEIM (Bas-Rhin);

- d'un terrain non bâti, situé lieudit « SITT » appartenant au Cabinet Jean-Claude SCHMITT de STRASBOURG (Bas-Rhin), au profit de la SCI SENGHA de SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin);
 - d'un terrain bâti, situé 8 rue des Pêcheurs appartenant à Mme HUMANN Ginette de SCHWINDRATZHEIM, au profit de Mmes MENINGAND née VOGT Sandra et EBER née VOGT Michèle de HOUDANCOURT (Oise);
- En vertu de ces mêmes délégations, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :
 - un marché pour les travaux supplémentaires de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim – Lot N°3 – Couverture-Zinguerie, pour un montant de 1 569,72 € TTC avec l'entreprise CZR FISCHER de STEINBOURG (Bas-Rhin);
- Bilan annuel de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn: En attendant le rapport annuel qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, les délégués de la communauté de Communes du Pays de la Zorn doivent se plier à l'exercice d'information au sein de leur conseil municipal, des principales décisions prises au sein de l'assemblée délibérante intercommunale. Mission dont se charge M Xavier ULRICH, 1^{er} Adjoint au Maire, également Vice-Président de la Com/Com et donc au fait, au sein de l'exécutif, de l'ensemble des dossiers traités par cette dernière. Il rappelle que l'ensemble des délibérations sont consultables sur le site www.payszorn.com. 11 réunions ont eu lieu depuis le 15 mai 2014 et l'on notera les principales décisions à savoir la création d'une halte fluviale à WALTENHEIM S/ZORN, le projet de création des tennis couverts à HOCHFELDEN, l'approbation du programme pour la création du groupe scolaire Sud à WINGERSHEIM, la mise en œuvre des services de mutualisation comptable, RH et paie et dernièrement le transfert de la compétence PLU et en ligne de mire l'élaboration d'un PLU intercommunal. A terme, la commune ne sera donc plus compétente en matière d'urbanisme, mais continuera à percevoir la taxe d'aménagement et pourra continuer à faire valoir son droit de préemption.
Les projets d'activités périscolaires suite à la réforme des rythmes éducatifs n'ont pas encore été abordés. Quoi qu'il en soit, s'il devait manquer des places dans ces structures, la municipalité ne s'opposerait pas à l'extension du périscolaire de Schwindratzheim.
- Centre administratif et culturel: première vague de réception des travaux, le vendredi 10 juillet. L'inauguration des nouveaux bâtiments devrait avoir lieu le samedi 19 septembre et une journée « portes ouvertes » organisée par l'ACSS est prévue le lendemain 20 septembre 2015.
- Effectifs scolaires : la section élémentaire est à 5 enfants d'une ouverture d'une cinquième classe, qui retrouverait ainsi une classe par niveau. Effectifs en hausse aussi pour les plus petits, puisque la grande section de maternelle est prévue à 32 élèves. A titre d'information, Mme Karen JUNG, domiciliée à Schwindratzheim, sera nommée en poste à l'école élémentaire à la rentrée prochaine.
- Subventions enveloppes parlementaires : plusieurs aides de ce type ne peuvent subventionner une même opération même si les élus sollicités sont différents. La Préfecture veille à ce que ces enveloppes soient judicieusement réparties. Aussi pour le projet d'extension du centre culturel, la commune touchera une aide de 3 000 € pour 2014 et bonne nouvelle en 2015, une subvention de 6 000 € devrait lui être attribuée pour l'aménagement de sécurité de l'entrée Nord RD32. Par contre la politique d'aide au financement du Conseil Départemental a fortement été revue à la baisse et tout programme qui n'était pas inscrit au

contrat de territoire 2013-2015 ou non engagé ne pourra être subventionné, faute de crédits. Il n'y aura d'ailleurs plus de reconduction des programmes pluriannuels des contrats de territoire. La commune ayant déposé des dossiers complets en 2014, devrait néanmoins obtenir les aides attendues du CD67 pour la construction de la nouvelle bibliothèque et du centre culturel.

- Conseil local des enfants: le 25 septembre à 19h30 aura lieu la première rencontre avec les enfants de 11 à 15 ans pour la mise en place du premier conseil local des enfants à Schwindratzheim. Mmes Véronique ERNEWEIN, Adjointe au Maire, Sophie BOETTCHER-WEISS et Sophie SIEGEL, Conseillères Municipales, se sont portées volontaires pour encadrer ce futur projet.
- Suite à la dernière assemblée générale du Football Club de Schwindratzheim, à laquelle elle a assisté accompagnée de M. Jean-Nicolas GROSS, Adjoint au Maire, Mme le Maire informe le conseil qu'elle ne versera pas la subvention votée par le Conseil Municipal pour l'achat d'une tondeuse, tant que les statuts de l'association ne seront pas mis à jour et qu'un organigramme et une trésorerie clairs soient présentés à la commune.
- Prochaine séance prévue du Conseil Municipal : le 07 septembre 2015

Séance close à 22h05.

A noter : l'inauguration du centre administratif et culturel aura finalement lieu au printemps, quand les abords extérieurs seront également terminés.